

Une inscription et un paiement par enfant et par séjour

A compléter lisiblement et à retourner au siège du CE ou dans votre permanence accompagnée :

- d'une copie de votre dernière fiche de salaire,
- du dernier avis d'imposition,
- **d'un acompte (25% du Mt si paiement en 4x / 50% du Mt si paiement en 2x)**
- des bons caf si vous en avez (à donner le jour de l'inscription)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

N° d'immatriculation Caisse de prévoyance : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Actif – Retraité (rayer la mention inutile) Date de naissance : _____

Marié – Veuf – Séparé – Divorcé – Célibataire – Vie maritale (rayer la mention inutile) Sexe : _____

Adresse domiciliaire : _____

CP et Ville : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

Email : _____

Établissement : _____ Téléphone SNCF interne : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Éléments particuliers (santé sanitaire) : _____

Régime alimentaire :

Classique

Végétarien

Sans porc

Taille* : _____

Pointure* : _____

*Champs obligatoires pour la location du matériel de ski



COCHER LE SEJOUR CHOISI

Séjours 6 - 11 ans

Ma Colo SKI

du 20 au 25 février MSO1

du 27 février au 3 mars MSO2

du 5 au 10 mars MSO3

Séjours 11-13 ans et 14-18 ans

Spinga Tyrol

du 12 au 19 février S01 SKI SURF

du 19 au 26 février S02 SKI SURF

du 26 février au 4 mars S03 SKI SURF

du 4 au 11 mars S04 SKI SURF

Mode de paiement : 1 x

2 x

4 x*

Séjours 12 – 17 ans

Stosswihr « la Roche aventure Blanche » SKI SURF

du 26 février au 3 mars H01 SKI SURF

du 4 au 10 mars H02 SKI SURF

*Joindre une autorisation de prélèvements

Date et signature

CONDITIONS GENERALES SEJOURS JEUNES HIVER 2012

Pour déterminer le prix de votre séjour, vous devez calculer votre quotient familial afin d'obtenir la tranche dans laquelle vous vous situez. Ce calcul est le suivant : Divisez votre revenu brut global (sans déduction aucune) par le nombre de parts fiscales = QF. (voir tableau ci-dessous)

Quotient familial	Tranche
QF < à 5300 €	1
QF de 5301 € à 7300 €	2
QF de 7301 € à 9290 €	3
QF de 9291 € à 11280 €	4
QF de 11281 € à 13270 €	5
QF de 13271 € à 15390 €	6
QF > à 15391€	7

Pour les couples en situation de vie maritale, il convient de prendre en compte le revenu brut global des deux parents et de traiter le dossier comme pour un couple marié c'est-à-dire de déterminer le nombre de parts fiscales de la manière suivante : 1 enfant = 2,5 parts - 2 enfants = 3 parts - 3 enfants = 4 parts

Toute personne divorcée demandant l'attribution d'un séjour pour un ou plusieurs enfants pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.

Les participants sont assurés pour l'ensemble des séjours, voyage compris. Les objets de valeurs (lecteur mp3, console de jeu, portable) restent sous la responsabilité des enfants durant les séjours : aucun remboursement ou dédommagement n'aura lieu en cas de perte, de vol ou de dégradation.

BONS CAF

Les caisses d'allocations familiales délivrent des bons au bénéfice de certains allocataires. Ils peuvent venir en déduction du solde de votre séjour.

Ils devront être adressés au plus tard 30 jours avant le début du séjour.

OBJETS DE VALEUR

« Ils attirent la convoitise ». Le vol, la perte ou la détérioration des effets personnels (vêtements, bagages, objets et les matériels divers), des matériels multimédias (lecteur mp3, appareils photo...) ne sont en aucun cas placés sous la responsabilité du CER SNCF de Strasbourg et ne pourra donc faire l'objet de dédommagement.

TÉLÉPHONE

Le téléphone portable est interdit pendant le séjour, un numéro de téléphone d'urgence est à votre disposition (sur la convocation). Pour Ma Colo à Metzeral un blog est consultable et vous pouvez y mettre des commentaires que vos enfants liront.

LES REPAS

Ils sont variés et équilibrés, pour les séjours notifiés « Ma Colo » le CE vous propose un choix de 3 types de menus : menus classiques, menus végétariens et menu sans porc.

Aucun autre régime alimentaire particulier ne peut être proposé (sauf raison médicale)

L'ENCADREMENT

Les séjours sont encadrés par un directeur et des animateurs spécialement formés pour l'encadrement des mineurs. Pour les activités spécifiques (équitation, surf, escalade...) des moniteurs brevetés encadrent la pratique de ces sports.

Important !

SANTÉ, SANITAIRE

Il est impératif de nous signaler toutes les particularités concernant les aspects de santé et sanitaires de votre enfant (allergies, pipi au lit, etc.) ou situation de handicap, même léger, pour pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions.

Si votre enfant est dans cette situation, prenez contact avec un responsable du CE afin d'organiser au mieux son séjour.